

**DEPARTEMENT
DU NORD**



COMMUNE DE WALLERS ARENBERG

***EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL***

CONSEILLERS ELUS :
29

L'An Deux Mille Vingt-trois, le douze du mois de décembre, le Conseil Municipal de la Commune de WALLERS ARENBERG s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Salvatore CASTIGLIONE, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite cinq jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de l'Hôtel de Ville, conformément à la loi.

CONSEILLERS EN EXERCICE
29

Étaient présents (24) : Salvatore CASTIGLIONE, Maire, Cécile DEHOUCK, Tonino RUNCO, Magalie DUTRIEUX, Jean Pierre SELVEZ, Suzel JAWORSKI, Vincenza CASTIGLIONE, Géry CATTIAU, Christophe DEHOUCK, Adjoint, Chantal SAEGERMAN, Jean-Pierre ABRAHAM, Marc STIEVENARD, Conseillers Municipaux Délégués, Marie-Pierre VARLEZ, Hermeline BOUTELIER, Armel BISIAUX, Bénédicte COTTEL, Emile LAURENT, Serge HARDY, Laurent STAQUET, Mathieu DECARPENTRY, Laurence SZYMONIAK, Catherine DEMEURISSE, Fabienne BENOIT, Dominique NICODEME, Conseillers Municipaux.

CONSEILLERS PRESENTS :
24

Étaient Excusés (4) : Yoann HOCHEDÉZ (procuration à Marc STIEVENARD), Aurore DUSSART (procuration à Tonino RUNCO), Bernard CARON (procuration à Salvatore CASTIGLIONE), Cathy GOUPIL (procuration à Magalie DUTRIEUX).

Était Absent (1) : Marc BAUDRY.

Président de la séance : Salvatore CASTIGLIONE - Secrétaire de la séance : Marc STIEVENARD.

Date d'envoi de la convocation : 05/12/2023.

Objet : Attribution d'une subvention exceptionnelle au Judo Club Wallers-Arenberg.

Rapporteur : Tonino RUNCO, Adjoint délégué à la Vie associative, aux Fêtes et Cérémonies

Le Judo Club Wallers-Arenberg souhaite participer à un stage au Japon dans le but se former et/ ou de se perfectionner à cet art martial créée dans ce pays en 1882. Parmi les adhérents de l'association qui souhaitent profiter de cette expérience, deux d'entre eux résident la commune et sollicite une aide financière de la commune.

Considérant qu'il y a lieu de soutenir les projets des associations,

Considérant que la subvention exceptionnelle est une aide financière de la municipalité à la réalisation d'un projet dans l'année et dont l'objet et le financement sont clairement identifiables,

Il est proposé au conseil municipal d'accorder au Judo Club, une subvention exceptionnelle de 300 € pour soutenir le projet des deux habitants de la commune, adhérents de cette association.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des voix :

- **APPROUVE le versement d'une subvention exceptionnelle de 300€ à l'Association Judo Club de Wallers Arenberg ;**
- **CHARGE Monsieur le Maire de veiller à l'exécution juridique et comptable de la présente délibération.**

**Au registre sont les signatures
Pour extrait conforme et certification du
caractère exécutoire de la présente délibération.**

**A Wallers Arenberg, le 12 décembre 2023
Le Maire,
Salvatore CASTIGLIONE**